



Appel à manifestation d'intérêt pour l'animation de la Cité numérique

Mars 2020

1. Préambule

Le Havre Seine Métropole lance un appel à manifestation d'intérêt afin d'identifier le futur animateur de la Cité Numérique.

Son objectif est d'identifier le ou les acteurs réunis au sein d'un consortium qui contribueront à animer et faire vivre la Cité numérique afin de développer l'écosystème d'innovation havrais et ses dynamiques, contribuant ainsi au développement et à l'attractivité du territoire, et au développement d'entreprises innovantes sur celui-ci.

2. Contexte

Située entre bassins et mer, au cœur du campus Le Havre Normandie, la Cité numérique est un lieu d'échanges, de formation, de croissance des entreprises, de développement de projet, de business et d'événements. La Cité Numérique permet de fédérer les acteurs de l'innovation et du numérique, de conforter l'écosystème local, d'attirer de nouveaux talents, d'accompagner les start-up et d'aider à la transformation digitale des entreprises.

Elle offre, dans un esprit de mixité et de convivialité, les meilleures conditions de travail pour permettre la naissance de dynamiques collectives et la croissance de projets innovants.

Ce nouveau bâtiment à l'architecture spectaculaire conçu par Groupe 6 architectes et SOGEA ouvrira courant 2020 en centre-ville du Havre. Sur les 12 700m², 3 600 m² sont consacrés à la Cité numérique et 9 100 m² à l'EM Normandie. Autour d'un vaste espace central, la Cité numérique est conçue pour rapprocher porteurs de projets et investisseurs, chercheurs et industriels, besoins et talents.

Le Havre Seine métropole, un territoire connecté et innovant

Le territoire havrais est un territoire singulier, une ville-port audacieuse tournée vers le monde qui a toujours su innover pour se développer.

Première place portuaire française pour le commerce international, le Havre Seine Métropole est la porte d'entrée reliant le monde à Paris. Poumon économique et industriel de l'axe Seine, Le Havre, destination touristique aujourd'hui confirmée, bénéficie d'une position centrale au sein de la Normandie.

Avec sa plage en centre-ville, son campus, son offre culturelle qui s'ouvre aux arts numériques, son architecture classée au patrimoine mondiale de l'UNESCO, Le Havre est une ville en vogue qui dispose d'atouts exceptionnels et offre un cadre de vie privilégié.

Aux portes de Paris, le territoire havrais dispose d'un tissu économique portuaire et industriel puissante et compétitif qui rivalise avec les plus grands ports d'Europe. La zone industrielle et portuaire constitue un gisement d'emplois et de compétences spécialisées uniques avec 1 200 établissements et 32 000 emplois. Dans les domaines du digital et de l'innovation, on y compte des

leaders mondiaux dans les secteurs maritimes et portuaires et un tissu d'entreprises qui se renforce de jour en jour.

French Tech Le Havre Normandy : d'un label à la naissance d'un écosystème de startups

Un des enjeux de la Cité numérique est de créer les conditions pour que se développe sur la métropole un écosystème de startups qui participe à la transition numérique du territoire et ses acteurs.

Outil de développement économique et d'innovation pour le territoire, la Cité numérique s'inscrit également dans le mouvement national de la French Tech et des politiques de l'Etat en faveur du développement des écosystèmes de startups et de l'accompagnement des entrepreneurs.

Sur le territoire de la métropole havraise, la Cité numérique a vocation alors à être le "bâtiment totem de la French Tech" et devra accueillir ainsi l'ensemble des événements, actions et dispositifs mis en œuvre par la communauté d'entrepreneurs labellisée French Tech Le Havre Normandy

Le Havre Smart port City : un territoire qui ose

Unis par une ambition commune de compétitivité, d'attractivité et de fierté, sous l'égide de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, les acteurs publics et privé du territoire se sont largement mobilisés autour du projet le Havre Smart Port City, lauréat Territoire d'innovation du programme d'investissements d'avenir de l'Etat.

Au bénéfice du territoire de la vallée de la Seine tout entier, grâce à une relation ville-port réinventée autour des défis du XXIème siècle, son ambition est de consolider la place du Havre et de son port à l'échelle nationale et internationale.

Le Havre Smart Port City est une véritable stratégie de transformation et de développement économique à horizon dix ans reposant sur le principe d'alliances agiles entre entreprises et institutions, entre chercheurs et industriels, entre offreurs de services et clients en quête de solutions, propice à l'émergence d'un écosystème d'innovation fécond duplicable aux métropoles comparables.

La Cité numérique, au cœur du campus Le Havre Normandie

Fort d'un enseignement de qualité, de formations diversifiées et d'excellence, d'une identité maritime et portuaire affirmée, le Campus Le Havre-Normandie favorise désormais le développement d'interactions entre les établissements, propose des lieux de vie partagés et facilite les connexions avec le monde professionnel. Le campus est en croissance constante et ne cesse de se développer : ouverture de nouvelles formations, augmentation du nombre d'étudiants (+16% en 10 ans), accroissement de l'entrepreneuriat étudiant, aménagement d'un campus connecté en centre-ville, développement de projets innovants au service des étudiants, etc.

Chiffres clés : 13 300 étudiants, + de 200 formations post-bac, 14 laboratoires, 8 écoles, 1 université, des centres de formation

La Cité numérique, un projet ambitieux visant à renforcer la dynamique d'innovation et la transition numérique sur le territoire

La Cité Numérique a vocation à accompagner et faciliter le déploiement de l'innovation sous toutes ses formes et ce pour les différents publics du territoire havrais :

La Cité numérique est un lieu d'accueil et d'innovation pour les jeunes pousses et un accélérateur pour les porteurs de projet à potentiel, les entreprises et un lieu de rencontre avec les investisseurs.

Ouverte sur son territoire et en plein cœur du campus universitaire, la Cité favorise les échanges et les rencontres entre les étudiants, les chercheurs et les industriels du territoire.

Enfin, le grand public peut venir découvrir la culture numérique, se former aux métiers de demain, mais aussi expérimenter ou découvrir les produits et services créés par les startups.

Plusieurs ambitions sont donc au cœur de la création de ce lieu-totem :

- **Accueillir, sensibiliser et former** tous ceux qui souhaitent utiliser le numérique comme un vecteur de progrès et d'innovation dans leur projet personnel ou professionnel, que ce soit pour découvrir la fabrication numérique, la programmation informatique, se former à un nouveau métier, à l'entrepreneuriat ou à l'innovation (ouvrir, préparer ou conduire une transition digitale d'entreprise par exemple).
- **Encourager, soutenir et accompagner** les porteurs de projets, étudiants, chercheurs, entrepreneurs, fonctionnaires, TPE/PME et grands comptes dans le développement de leur projet d'innovation et dans leurs relations business via des programmes d'accompagnement dédiés.
- **Construire, faire évoluer et devenir un écosystème d'innovation dynamique** au service de tous les acteurs du territoire qui partagent l'ambition de faire de la métropole havraise l'un des territoires les plus attractifs pour faire naître et grandir des champions de la Tech dans les domaines du Smart port, de la Smart Industrie et de la Smart City.

A travers ces ambitions, plusieurs programmes d'activités sont susceptibles de se développer au sein des différents espaces de la Cité numérique :

- Développement de la formation au numérique, à l'innovation et à l'entrepreneuriat
- Aide à la création puis accompagnement des start-ups
- Accompagnement des entreprises du territoire dans leur stratégie d'innovation
- Accompagnement à l'intrapreneuriat
- et toute autre activité connexe que les candidats seront à même de proposer du fait de leur expérience dans ces secteurs.

Le présent AMI vise donc à identifier un acteur ou un consortium pour animer ce lieu emblématique du territoire, et construire, selon son projet propre, une offre de services s'inscrivant dans le cadre des ambitions susvisées.

3. Modalités de l'AMI

Descriptif de la Cité numérique

La Cité numérique se situe au cœur du campus le Havre Normandie en centre-ville et à proximité de la gare du Havre.

Projet porté par Le Havre Seine Métropole avec le concours de la Région Normandie et le Département de la Seine Maritime, ce bâtiment a été réceptionné en février 2020.

Il est attendu que les premières activités s'y tiennent progressivement au printemps pour arriver à une pleine activité pour la rentrée 2020 et la nouvelle année universitaire.

Le bâtiment de 12 700 m² est composé ainsi :

- 3 600 m² sont consacrés à la Cité numérique
- 9 100 m² sont utilisés par l'EM Normandie

Au sein des 3 600m², la Cité numérique offre ainsi plusieurs catégories d'espaces :

- des espaces de coworking
- des salles de réunion modulables,
- des espaces de convivialité,
- des espaces permettant l'organisation d'évènements (expositions, salons, etc.),
- des bureaux
- une terrasse panoramique partagée avec l'EM Normandie, offrant une vue inédite sur les bassins et le port, qui sera l'un des lieux phares de la Cité.

L'ensemble de ces espaces seront aménagés.

Le loyer pour ces espaces est estimé à 350 000€ hors charges par an.

La description des différents espaces et leur capacité d'accueil est disponible en annexe, ainsi que les plans.

Une visite du site est prévue pour l'ensemble des candidats qui le souhaitent.

La gestion du bâtiment est prévue dans une approche mutualisée avec l'EM Normandie, conformément à la convention de gestion en annexe.

A noter que dans le cadre du déploiement de la Cité numérique, trois bureaux sont d'ores et déjà réservés pour accueillir l'ADNormandie et l'association CHEERS (Conférence Havraise Des Etablissements D'enseignement Et De Recherche Du Supérieur). Les modalités d'occupation seront à définir avec l'animateur de la Cité numérique.

Cadre juridique

L'animation de la Cité numérique donnera lieu, en fonction des projets présentés :

- un bail de droit privé conclu entre Le Havre Seine Métropole et l'animateur ou le consortium des futur(s) animateur(s) relatifs à l'occupation des espaces de la Cité numérique.
- à la conclusion d'un contrat d'objectifs et de moyens rappelant les caractéristiques du projet sélectionné, les objectifs privés et d'intérêt général défendus, les modalités d'accompagnement éventuel de la collectivité.

Ces contrats seront conclus pour une durée de 4 ans maximum, correspondant à la durée de montée en puissance de l'équipement.

Il est précisé que le présent AMI ne vise pas à répondre à un besoin de la collectivité, et ne constitue donc pas un contrat de la commande publique. Il vise à sélectionner le meilleur projet pour animer l'équipement, sans que les activités proposées ne soient ni imposées ni contrôlées par la collectivité, qui ne saurait porter en direct ces activités ne ressortant pas directement de ses compétences.

Elles seront simplement supportées et accompagnées par la collectivité pendant la période susvisée au titre de sa compétence de développement économique du territoire.

Quel accompagnement de la collectivité ?

En fonction de la nature des propositions, Le Havre Seine Métropole (aux côtés d'autres acteurs du territoire le cas échéant) sera en mesure d'accompagner le démarrage du projet, et de soutenir les axes relevant d'actions d'intérêt général.

Qui peut candidater ?

Les personnes morales autorisées à candidater pour porter un projet sont :

- Les entreprises publiques et/ou privées, fondations et associations de droit privé ;
- Toute autre entité qui attesterait de ses compétences et de sa pérennité.

Les dossiers présentés devront être conformes au plan exposé ci-après (DOSSIER DE REPONSE – AMI « ANIMATION DE LA CITE NUMERIQUE »).

La Communauté urbaine analysera tout d'abord les candidatures présentées afin d'opérer une première sélection entre les candidats.

Les porteurs de projet, pour être sélectionnés, devront justifier des éléments suivants au titre de leur candidature (parties 1 à 3 du dossier) :

- La crédibilité et pérennité de la structure porteuse et de l'équipe associée ;
- Une expérience passée dans la gestion et l'animation de tiers lieux.

Le candidat devra fournir :

- Lorsqu'il est déjà commerçant, un extrait de l'inscription au RCS datant de moins de trois mois ;
- Lorsqu'il est une société commerciale, un extrait K Bis datant de moins de trois mois ;

- Lorsqu'il est une autre personne morale toutes pièces attestant de la constitution de celle-ci et de son opposabilité aux tiers ;

Les candidats ne répondant pas à ces critères seront éliminés. Les offres tardives seront également éliminées.

La Communauté urbaine pourra demander à l'ensemble des candidats dont les offres sont incomplètes de compléter celles-ci dans un délai impératif qu'elle fixe librement. Ce délai sera le même pour tous les candidats.

Une offre incomplète est une offre qui ne contient pas les pièces figurant à l'article 3.

La Communauté urbaine pourra procéder à l'élimination des offres incomplètes ou, lorsqu'elle aura souhaité faire usage de la faculté qui lui sera ouverte de faire compléter les offres, de celles qui n'auront pas été complétées dans le délai imparti.

Modalités de sélection des candidats

Les différentes candidatures présentées seront examinées par Le Havre Seine Métropole au regard des éléments susvisés.

Une fois les candidats recevables sélectionnés, le meilleur projet sera désigné au regard des critères suivants, analysés au regard des parties 4 à 6 du dossier présenté par les candidats (cf. modèle en annexe) :

- Qualité générale du projet et pertinence de l'offre de services, de la pertinence des cibles et utilisateurs visés, des ressources affectées au projet, du caractère innovant et moteur du projet, des partenariats noués avec d'autres acteurs du territoire, des hypothèses de fréquentation et d'utilisation, etc.
- Modalités de gestion et d'animation du bâtiment, de son aménagement, de son entretien et de son évolution dans le temps ;
- Crédibilité des hypothèses économique et financière du projet, pertinence du modèle économique et du budget prévisionnel proposés (solidité, pérennité, crédibilité des hypothèses, effets économiques sur le territoire, optimisation des coûts, ...)
- Effet incitatif des éventuelles subventions sur l'écosystème, effet de levier des financements sur les cofinancements privés, externalités positives ;

Le caractère innovant du projet devra porter tant sur le fond que sur la forme :

- Sur le fond : en apportant des réponses novatrices dans le contenu du projet et des activités envisagées à titre indicatif auprès des différents publics-cibles ;
- Sur la forme : en apportant des réponses innovantes sur le mode de gestion, les éventuels partenariats, les modalités de financement et de contractualisation du projet.

La Communauté urbaine organisera, le cas échéant, des sessions de présentation des différents projets et d'échanges avec les candidats sélectionnés afin de préciser le contenu des projets et les objectifs assignés. Ces entretiens ou négociations pourront donner lieu à la présentation d'une offre finale révisée, avant sélection finale par la Communauté urbaine.

La Communauté urbaine pourra abandonner la procédure à tout moment. Les candidats ne pourront prétendre à aucune indemnisation.

Les candidats dont la candidature n'aura pas été retenue ne pourront prétendre à aucune indemnisation.

Comment candidater

Le dossier de candidature complété (cf. annexe) devra être adressé sous format PDF à l'attention de : cite-numerique@lehavremetro.fr, **avant le 17 avril 2020 à 17h00.**

Pour toute question pendant la phase d'établissement des candidatures et des offres, les demandes devront être envoyées à l'adresse suivante : cite-numerique@lehavremetro.fr.

Calendrier indicatif

Lancement de l'AMI	09/03/2020
Sessions de visite de la Cité Numérique	deux sessions : 19/03/2020 (14h-16h) et 20/03/2020 (14h-16h)
Date limite de dépôt de projets par les candidats	17/04/2020
Sélection du lauréat	Conseil communautaire du 14/05/2020

Modifications et compléments au dossier de consultation

La Communauté urbaine se réserve le droit d'apporter des modifications au présent dossier, au moins 7 jours avant la date limite de remise des projets.